

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Lille
Siège :
Métropole Européenne de Lille
1 rue du Ballon
59034 LILLE cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole

Comité syndical du 25 novembre 2016

Délibération n° 10-2016

Objet : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES EXERCICE 2017

Le vendredi vingt-cinq novembre deux mille seize à quinze heures trente, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de la Métropole Européenne de Lille en salle du Conseil, sous la présidence de M. Marc-Philippe DAUBRESSE, 1^{er} Vice-Président.

Étaient présents : 32

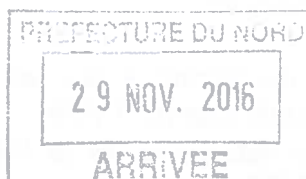
BAERT Dominique, BORREWATER Michel, BOUREL Daniel, CAMBIEN Alain, CAUCHE Régis, CHOCRAUX Bernard, COISNE Bernard, CORTEQUISSE Bernard, CREPEL Jean, DAUBRESSE Marc-Philippe, DELABY Bernard, DELEBARRE Jean, DUBOIS André-Luc, DUBOIS Pierre, DUBUISSON René, DUPONT Michel, FOUTRY Luc, GEENENS Patrick, GRAS Christophe, HOLVOOTE Philippe, JANSSENS Daniel, KRIEGER Christiane, LASSALLE Yannick, LEBAS Nicolas, LINKENHELD Audrey, MASSON Jean-Gabriel, MOMONT Eric, MULLIEZ René, PACAUX Christophe, PONCHAUX Danièle, SARAZIN Jean-Claude, SARTIAUX Claudine

Secrétaire de séance : M. MASSON Jean-Gabriel

Convocation adressées aux délégués du Comité Syndical le : 18 novembre 2016

Nombre de délégués en exercice : 60

Délibérations publiées le : 29 NOV. 2016



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES pour l'exercice 2017

Comité syndical du 25 novembre 2016

I. Données synthétiques sur la situation financière

Le budget du Syndicat Mixte s'articule autour de la seule section de fonctionnement ; les recettes et les dépenses de la section d'investissement étant égales à zéro.

Pour l'année 2016, selon le budget adopté le 24 mars 2016, les autorisations de dépenses s'élèvent à 1.108.378,84 € et se décomposent de la façon suivante :

- | | |
|--|------------------|
| - frais de personnel : | 10.023,27 € ; |
| - subvention à un organisme de droit privé : | 1.000.000,00 € ; |
| - charges à caractère général : | 98.355,57 €. |

Les recettes qui équilibrent ces autorisations de dépenses, correspondent aux participations des collectivités membres du Syndicat (825.757,00 €), à la Dotation globale de décentralisation (40.000,00 €) et à l'excédent de fonctionnement reporté (242.621,84 €).

Il est à noter que les réalisations s'écartent pour partie des prévisions.

Les réalisations ont été moins soutenues que prévues, notamment en ce qui concerne les charges à caractère général.

C'est donc un excédent de plus de 170.000 € qui devrait être constaté au compte administratif 2016.

II. Programme de travail pour 2017

L'adoption du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) prévue au premier semestre 2017 marque une étape-clef des travaux et crée la base indispensable à l'évolution des PLU et permet de libérer les énergies pour le développement de notre métropole.

A. Les missions permanentes du Syndicat mixte

En 2017, le Syndicat mixte poursuit, en s'appuyant sur les équipes de l'ADULM, les missions permanentes suivantes :

- l'élaboration des avis du Syndicat sur les PLU et, le cas échéant, sur les SCOT voisins et d'autres avis tels que les PPRI ;
- l'accompagnement des réflexions de la Région Hauts-de-France dans le cadre de l'élaboration du SRADDET ;

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

- les réflexions sur l'encadrement des implantations commerciales dans le nouveau contexte juridique qui se met en place ; l'Agence assumera la mission de préparation du vote du Syndicat mixte en CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial), à travers notamment l'élaboration d'avis techniques ;
- la poursuite du travail d'observation et de suivi des consommations foncières (OCCSOL) à l'échelle du SCOT et dans le cadre d'un travail partenarial avec d'autres SCOT voisins et la Région Hauts-de-France.

Le Syndicat mixte, appuyé en cela par l'Agence de développement et d'urbanisme, devra également suivre :

- les travaux de planification à l'échelle de l'aire métropolitaine et de l'Eurométropole et les réflexions sur les moyens d'assurer la cohérence de l'aménagement à grande échelle, en liaison avec les territoires riverains ;
- la mise en œuvre des SCOT voisins, ainsi que la démarche « InterSCOT Terres du Nord » mise en place par quatre SCOT voisins (ceux du Grand Douaisis, de Lens-Liévin / Hénin-Carvin, de l'Artois et de l'Arrageois).
- les projets de transports collectifs et les études lancées par les différentes collectivités locales ou par l'État.

B. La phase d'approbation du SCOT

Après l'enquête publique du SCOT qui s'est déroulée fin 2016 et l'arrêt préfectoral sur les nouveaux statuts du Syndicat mixte qui modifie le nombre des intercommunalités membres suite à l'intégration de la communauté de communes de Weppes à la Métropole Européenne de Lille (MEL), l'ambition est d'adopter le SCOT pour qu'il puisse entrer en vigueur en 2017.

a) Adoption du SCOT

Les deux premiers mois de l'année seront consacrés à la préparation de l'adoption du projet : le rapport de présentation (composé notamment du diagnostic, de l'état initial de l'environnement, de l'évaluation environnementale, de la justification des choix retenus, du résumé non-technique), le projet d'aménagement et de développement durables, le document d'orientation et d'objectifs associé à ses cartes et le bilan de la concertation ont été finalisés et audités sur le plan juridique.

L'Agence appuiera le Syndicat Mixte dans la préparation des documents et l'organisation des rencontres et échanges préparatoires ainsi que les démarches administratives prévues par le Code de l'urbanisme (mesures de publicité et de transmission).

b) Suivi et mise en œuvre du SCOT

L'Agence de développement et d'urbanisme préparera des propositions sur la méthode de suivi, notamment des indicateurs relatifs à la consommation foncière, contribuant ainsi à la mise en œuvre du SCOT, notamment au sein des Plans Locaux d'Urbanisme mais aussi des Programmes Locaux pour l'Habitat ou encore des Plans de Déplacements Urbains. Lorsqu'un schéma de cohérence territoriale est approuvé, les PLU, PLH et PDU disposent d'un délai de trois ans pour être rendus compatibles avec le SCOT.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLÉ

L'Agence assumera également, appuyée par le Syndicat mixte et par d'autres partenaires et moyens complémentaires, le lancement et le cas échéant l'animation des dispositifs qui découlent des orientations du SCOT.

Il s'agit notamment de la mise en place des démarches de « territoires de projets » qui doivent pouvoir être appropriées par les acteurs des territoires concernés et sur les thématiques actées comme essentielles au développement de la métropole.

Deux territoires de projet ont été déjà lancés (les territoires Porte Sud-est et Cœur métropolitain). D'autres territoires de projets identifiés dans le SCOT sont en préparation, dont celui du territoire Roubaix-Tourcoing-Wattrelos et arc sud de la rénovation urbaine de Lille ainsi que, dans le cadre d'un dispositif de gouvernance spécifique mis en place, le territoire des champs captants au Sud de Lille qui concernent 37 communes et trois membres du SCOT : la Métropole Européenne de Lille (MEL) et les communautés de communes Haute-Deûle et Pévèle-Carembault.

Ces démarches de territoires de projets doivent trouver les relais nécessaires en terme de compétences et de moyens à leur développement en mobilisant les politiques et dispositifs existants ou à mobiliser.

III. Prévisions financières pour 2017

Comme chaque année, les recettes de l'année 2017 correspondront principalement aux participations des membres du Syndicat mixte. Compte tenu des enjeux liés au programme de travail ci-dessus décrit, il est proposé de maintenir la dotation de notre maître d'œuvre, l'ADULM, à hauteur de 1M €.

En 2017, il est ainsi proposé de maintenir et de fixer les participations des membres à 0,65 € par habitant, soit un total de 825.757 € (huit cent vingt-cinq mille sept cent cinquante-sept euros).

Si ce principe est adopté par le Comité syndical, les participations des membres du Syndicat (définies sur la base des dernières données de population légales millésimées 2013 et entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2016) seraient les suivantes :

Membres du Syndicat mixte du SCOT	Population 2013	Participation en 2017 0,65 € par habitant en €
Métropole Européenne de Lille (MEL)	1.151.546	748.505
CC de la Haute-Deûle	24.334	15.817
CC Pévèle Carembault	94.516	61.435
TOTAL	1.270.396	825.757

Ces orientations, si elles sont retenues par le Comité syndical, guideront l'établissement du budget primitif 2017 et de la convention entre le Syndicat mixte du SCOT et l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole pour 2017.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Le programme de travail ayant été présenté par Mme RAUDIN de l'Agence de Développement et d'Urbanisme, et les éléments financiers par M. BERAUD, secrétaire général du SCOT, M. le Président de séance ouvre le débat.



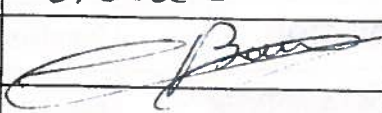
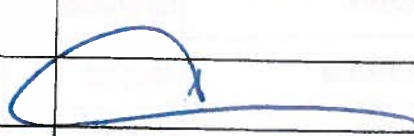
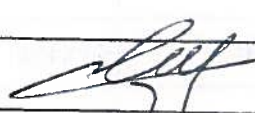

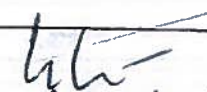
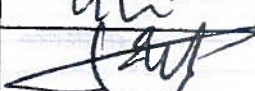
A l'issue de celui-ci, et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), M. le Président demande aux conseillers d'acter de la tenue du débat.

Ont acté tous les membres présents.



Damien CASTELAIN
Président du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole

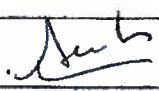
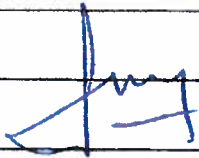
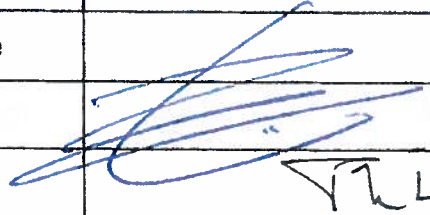


COMITE SYNDICAL DU 25 NOVEMBRE 2016





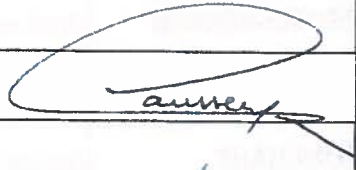
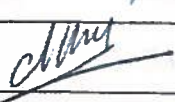




NOM	PRENOM	ORGANISME REPRESENTE	SIGNATURE
ACKERMANN	Roger	MEL	
BAERT	Dominique	MEL	
BAILLY	Dominique	CC Pévèle Carembault	
BALY	Stéphane	MEL	
BARISEAU	Florence	MEL	
BARRET	Philippe	MEL	
BEAREZ	Jean-Paul	CC Pévèle Carembault	
BERNARD	Alain	MEL	
BEZIRARD	Alain	MEL	
BORREWATER	Michel	CC de Weppes	
BOUCHART	Christiane	MEL	EXCUSEE
BOUREL	Daniel	MEL	
BOURGHELLE-KOS	Nadège	CC Pévèle Carembault	
BREHON	Raphaël	MEL	
BRIDAULT	Thierry	CC Pévèle Carembault	
BUE	Régis	CC Pévèle Carembault	
CAMBIEN	Alain	MEL	D.S.
CANESSE	Pierre	MEL	
CASTELAIN	Damien	MEL	
CAUCHE	Régis	MEL	
CAUDRON	Gérard	MEL	
CHOCRAUX	Bernard	CC Pévèle Carembault	
CLEMENT	Sylvain	CC Pévèle Carembault	
COISNE	Bernard	MEL	
COOLZAET	Françoise	MEL	
CORTEQUISSE	Bernard	CC Pévèle Carembault	
CREPEL	Jean	MEL	

(A)

(B)

SEP
DE TAVIGNY

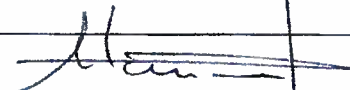

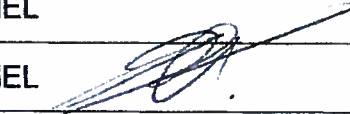

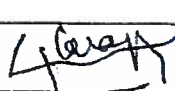

NOM	PRENOM	ORGANISME REPRESENTE	SIGNATURE
DALEUX	Lise	MEL	
DARMAÏN	Gérald	MEL	
DASSONVILLE	Gustave	MEL	
DAUBRESSE	Marc-Philippe	MEL	
DEBOSQUE	Charlotte	MEL	
DEBREU	Bernard	MEL	
DELABY	Bernard	MEL	
DELANNOY	Michel-François	MEL	
DELBAR	Guillaume	MEL	
DELEBARRE	Jean	MEL	
DELEBARRE	Patrick	MEL	
DELEPAUL	Michel	CC de Weppes	
DELERIVE	Jean-Michel	CC Pévèle Carembault	
DETAVERNIER	Jean-Luc	CC Pévèle Carembault	
DROART	Didier	MEL	
DUBAR	Pierre	CC de la Haute-Deûle	
DUBOIS	André-Luc	MEL	
DUBOIS	Pierre	MEL	
DUBUISSON	René	MEL	
DUCRET	Stéphanie	MEL	
DUCROCQ	Jacques	MEL	
DUFERMONT	Michel	CC Pévèle Carembault	
DUMORTIER	Benjamin	CC Pévèle Carembault	
DUPONT	Michel	CC Pévèle Carembault	
DURAND	Eric	MEL	
DUTHOIT	Alain	CC Pévèle Carembault	
ELEGEEST	Rudy	MEL	<i>excluse.</i>
FABER	Vincianne	MEL	

NOM	PRENOM	ORGANISME REPRESENTÉ	SIGNATURE
FOUTRY	Luc	CC Pévèle Carembault	
GABRELLE	René	MEL	
GADAUT	Henri	MEL	
GEENENS	Patrick	MEL	
GERARD	Bernard	MEL	
GRAS	Christophe	CC de la Haute-Deûle	
HAESEBROECK	Bernard	MEL	
HALLYNCK	Rose-Marie	MEL	
HAYART	Daniel	MEL	
HAYENNE	Thierry	CC de la Haute-Deûle	
HIBON	André	MEL	
HOLVOOTE	Philippe	MEL	
HOTTIN	Arnaud	CC Pévèle Carembault	
HOUSSIN	Jacques	MEL	
HUGOO	David	MEL	
JACOB	Jean-Gabriel	MEL	
JANSSENS	Daniel	MEL	
JEGOU	Claude	MEL	
KRIEGER	Christiane	MEL	
LASSALLE	Yannick	CC Pévèle Carembault	
LAZARO	Thierry	CC Pévèle Carembault	
LEBAS	Nicolas	MEL	
LEFEBVRE	Yves	CC Pévèle Carembault	
LEPRETRE	Sébastien	MEL	
LINKENHELD	Audrey	MEL	
MARCHAND	Frédéric	MEL	
MARLIER	Grégory	CC de la Haute-Deûle	
MASSON	Jean-Gabriel	CC de Weppes	

(A)

(X)

(X)

NOM	PRENOM	ORGANISME REPRESENTE	SIGNATURE
MAYOR	Gérard	CC de la Haute-Deûle	
MELON	Francis	CC Pévèle Carembault	
MEQUIGNON	Jean-Luc	CC de la Haute-Deûle	
MOENECLAËY	Hélène	MEL	
MOLLE	Jean-Michel	MEL	
MOMONT	Eric	CC Pévèle Carembault	
MONNET	Luc	CC Pévèle Carembault	
MULLIEZ	René	MEL	
OLIVIER	Yves	CC Pévèle Carembault	
OMIETANSKI	Bernard	MEL	
PACAU	Christophe	MEL	
PASTOUR	Jacques	MEL	
PAURON	Eric	MEL	
PICK	Max-André	MEL	
PIERRAT-FERAILLE	Marjolaine	MEL	
PIERRE-RENARD	Dominique	MEL	
PLOUY	Michel	MEL	
PONCHAUX	Danièle	MEL	
PRADALIER	Frédéric	CC Pévèle Carembault	
PROCUREUR	Marcel	CC Pévèle Carembault	
RINGOTTE	Marie-Christine	MEL	
ROCHER	Sophie	MEL	
RODES	Estelle	MEL	
ROHART	Ludovic	CC Pévèle Carembault	
ROLLAND	Thierry	MEL	
SARAZIN	Jean-Claude	CC Pévèle Carembault	
SARTIAUX	Claudine	MEL	
SEELS-LEFEBVRE	Frédérique	MEL	

(X)

(X)

←

NOM	PRENOM	ORGANISME REPRESENTE	SIGNATURE
SIX	Valérie	MEL	
TONNERRE	Marie	MEL	
VERCAMER	Francis	MEL	
VERDONCK	Sylvane	MEL	
VERDONCK	François	MEL	
VICOT	Roger	MEL	
WAYMEL	Philippe	MEL	
WIBAUX	Didier	CC Pévèle Carembault	
WOLFCARIUS	Loïc	CC de Weppes	